

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **47 (1955)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

N° 2 - Février 1955

47^{me} année



L'initiative de l'Union syndicale suisse pour la protection des locataires et des consommateurs

Par Edmond Wyss

Depuis la fin de la guerre, notre pays bénéficie d'une prospérité sans précédent. Mais jamais non plus la productivité n'a été plus élevée, ni le revenu national plus considérable. Ce résultat est dû avant tout à un effort intense des travailleurs. Ils ont donc droit à une part équitable à l'accroissement du rendement économique. Il est cependant évident que le pouvoir d'achat ne peut être amélioré que si les prix demeurent aussi stables que possible. Tout renchérissement a pour effet de

grignoter le franc

et le pouvoir d'achat. La hausse du coût de la vie frappe tout particulièrement les milliers de bénéficiaires de l'A. V. S. et d'autres assurances sociales. *Depuis quinze ans, une vague de renchérissement succède à l'autre.*

La montée de l'indice que nous enregistrons actuellement n'a pas été déclenchée par une augmentation des prix à l'étranger. C'est le Conseil fédéral qui l'a mise en branle. Successivement, il a provoqué le renchérissement du pain, des loyers et du lait. Il aurait eu de bonnes raisons de s'en abstenir. Mais le gouvernement et son administration visent systématiquement à éliminer radicalement, et dans le plus bref délai, les réglementations qui subsistent en matière de prix. Nous ne sommes encore qu'au début de cette

*politique de renchérissement
contraire à la volonté du peuple.*

En effet, le 23 novembre 1952, 490 000 citoyens contre 290 000 se sont prononcés pour le maintien du contrôle des loyers et des prix